Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2026 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 673-2026 ayant pour titre « *Règlement 673-2026 relatif à l'amélioration de l'offre de logements abordables et familiaux dans certains secteurs résidentiels de la municipalité* ». Ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance de tout permis de construction de nouvelles unités résidentielles à la conclusion d'une entente préalable en vue d'améliorer l'offre en logements abordables et familiaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à Saint-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 6e jour du mois de novembre 2026

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 6e jour du mois de novembre 2026.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière